

2N COLIS
SASU au capital de 2 700 euros
90 Chemin ruisseau Mirabeau
13016 Marseille

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le **01/04/2025**

Mr LALUNG CLAUDE demeurant au 73 Avenue Jean Compadiou Résidence la Pignatelle Bat. B5 13012 Marseille associé unique de la SASU « 2N COLIS » a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant ;

- Nomination du président
- Nomination du Gestionnaire Transport

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Après en avoir délibéré, l'actionnaire unique a désigné comme Président pour une durée indéterminée, à compter de la constitution de la société :

Monsieur LALUNG CLAUDE

Né le 13 FEVRIER 1991 à Marseille

Demeurant 73 Avenue Jean Compadiou Résidence la Pignatelle Bat. B5 13012 Marseille; de nationalité : Française ; Célibataire

Cette résolution est acceptée à l' **UNANIMITÉ**

DEUXIÈME RÉOLUTION :

LALUNG Claude est désigné comme Gestionnaire de transport.

En sa qualité de gestionnaire de transport, titulaire de la capacité professionnelle, Monsieur LALUNG Claude sera chargé notamment :

- du respect par l'entreprise des prescriptions réglementaires relatives à l'inscription de l'entreprise au registre des transporteurs : validité des licences de transport, présence des copies conformes à bord des véhicules, déclarations annuelles de capacité financière et de sous-traitance
- de la vérification des contrats de transport et de location, de la conformité des documents matérialisant ces contrats, du suivi comptable des opérations réalisées et de leur archivage
- du suivi de l'entretien des véhicules et des vérifications périodiques réglementaires visites techniques notamment

- de la vérification de la qualification des conducteurs : possession du permis de conduire
- de la vérification des contrats d'assurance : automobile, RC entreprise, marchandises transportées et du suivi des sinistres éventuels
- du respect des régies de sécurité, et en particulier du respect de la réglementation sociale, tant au niveau de l'élaboration du planning qu'au niveau de l'archivage des données permettant la traçabilité des opérations réalisées.
- du respect le cas échéant des régies spécifiques si l'entreprise devant transporter des matières dangereuses.

Cette résolution est acceptée à l' **UNANIMITÉ**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LALUNG Claude

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lalung', with a stylized flourish extending from the end.